

## Opérations "écoles mortes" au Havre : la cantine sera facturée pour les enfants absents

MC Nouvellon

4-5 minutes

---

**Lundi 27 mai, les parents d'élèves ont protesté devant le maire contre la facturation des repas que n'ont pourtant pas pris leurs enfants durant les journées "écoles mortes".**

Publié le 29 Mai 19 à 16:25



Dans le cadre des opérations « écoles mortes », certains enfants n'étaient pas à l'école. Mais les parents devront malgré tout payer la cantine au Havre. (©Pixabay)

Mauvaise surprise pour les parents d'élèves des **écoles du Havre** (Seine-Maritime) : ils ont appris il y a une dizaine de jours, que **les repas à la cantine leur seraient facturés** les jours des opérations « **écoles mortes** », durant lesquels leurs enfants étaient restés à la maison. Lundi 27 mai 2019, ils se sont donc invités au **conseil**

**municipal** pour interpeller le maire à ce sujet.

Lire aussi : [La directrice d'une école du Havre sanctionnée pour avoir critiqué la réforme Blanquer](#)

### **Plus de 100€ pour certaines familles**

« C'est du vol, c'est du vol », scandaient, lundi soir, parents d'élèves et enseignants présents au conseil municipal. Interpellé par plusieurs élus d'opposition sur le choix de la municipalité de facturer les repas non pris par les enfants absents de l'établissement lors des opérations « écoles mortes », organisés ces dernières semaines au Havre, le maire a eu du mal à se faire entendre.

« Pour nous, cela va représenter un montant de 135€ », estime Mélanie Soudé, maman d'élèves. Depuis début mars, ses trois enfants ont effet manqué plusieurs jours d'école dans le cadre du mouvement de protestation organisé contre la loi Blanquer.

Pourtant, avec d'autres mamans, nous avons appelé la mairie pour poser la question et nous avons toutes eu la même réponse : 'école morte ou blocage, la cantine n'est pas facturée'. Si j'avais su que ce n'était pas vrai, je les aurais mis à l'école. J'ai pas la bourse à Rothschild ! »

### **Une stricte application du règlement pour le maire**

Et son cas n'est pas isolé. Après l'annonce de fermeture de classe pour certaines écoles, ou contre la loi Blanquer pour d'autres, beaucoup de parents ont refusé d'envoyer pendant plusieurs jours leurs enfants à l'école. « Cela représente surement des milliers de repas », estime Vincent Alès, enseignant et délégué Snuipp.

Face aux critiques, le maire Jean-Baptiste Gastinne, soutient qu'« il n'y a pas eu de retournement dans la position des services sur ce sujet. Nous appliquons le règlement qui prévoit qu'en cas d'absence d'un enfant, le repas est facturé si la cantine n'a pas été prévenue en avance, le 25 du mois qui précède. »

**« Une mauvaise manœuvre », et même « du vol »**

Erreur des services ou rétropédalage ? Quoiqu'il en soit, « les familles ont choisi de se mobiliser en fonction de ça », note Vincent

Alès. Sur les dires des services municipaux, les parents organisateurs avaient en effet stipulé sur leurs tracts la non facturation de ces repas.

« Le choix politique qui est fait ici est de semer la zizanie, c'est une stratégie pour diviser les gens », poursuit le syndicaliste. Nathalie Nail, élue communiste à la ville, évoque elle aussi « un retournement de décision qui risque de mettre en danger les familles qui organisent ces mouvements », s'interrogeant sur ce qui ressemble à « une mauvaise manœuvre pour démobiliser les parents. »

Tapant encore un peu plus fort, Christian Bouchard (du groupe Pour une nouvelle gauche) n'a pas mâché ses mots. « Monsieur le Maire, vous appelez ça comment de récupérer le prix de repas qui ne sont pas distribués sur le dos des familles ? Vous faites des économies, et c'est même du vol! »

Lire aussi : [Plus de 50 votes sans débat lors du dernier conseil au Havre : des élus en appellent au maire](#)